

Le CSASD du jeudi 7 septembre est présidé par notre DASEN, M Sébille

La FNEC FP FO est représentée par Léa Bricard et Jean Pierre Simoulin

**AJUSTEMENTS CARTE SCOLAIRE RENTREE**  
**1er degré 2023**

En déclaration liminaire et dans nos interventions, nous sommes intervenus sur :

- La provocation du président Macron à l'encontre de l'école publique et le statut des personnels : « Trop de vacances et des journées trop chargées »
- Les 2000 postes supprimés (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) lors de cette rentrée
- 7900 postes 2<sup>nd</sup> degré supprimés lors du 1<sup>er</sup> quinquennat Macron
- La dégradation permanente des conditions de travail des personnels.
- Le « pacte » est une nouvelle attaque contre notre statut et la rémunération des fonctionnaires
- La demande de diffusion du flyer mensonger et scandaleux de notre ministre
- L'annonce d'interdire l'abaya n'est qu'une mesure de diversion et de division
- Les nouveaux décrets relatifs au directeur d'école en application de la loi Rilhac
- Manque d'AESH
- Revendication d'une augmentation de 10 % immédiatement de la valeur du point d'indice... Et 27.5% pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis 2000

Les débats :

2 écoles étaient en « comptage à la rentrée » :

Maternelle Clos St Paul de Monchy St Eloy  
Maternelle G. Brassens de Neuilly en Thelle

Le DaseN n'accorde aucune ouverture pour ces 2 situations.

A l'école de Janville, 1 poste « provisoire » est accordé dans l'attente de l'ouverture du RPC

**AUCUNE OUVERTURE pour toutes les écoles présentées par les organisations syndicales.**

Le directeur Académique nous répond qu'il ne dispose plus de moyen « à distribuer » pour effectuer des ouvertures. S'il ouvre une classe, il doit fermer

**Questions diverses :**

Les directeurs n'ont pas à faire remonter les tableaux d'APC, quelle que soit l'injonction de son IEN

**Les évaluations académiques et / ou de circonscription ne SONT PAS OBLIGATOIRES.**

**Malgré les circulaires de rentrée éditées par votre IEN, la passation est basée sur le volontariat.**

**MDPH :**

3872 élèves sont notifiés dans notre département.

L'Oise compte 1559 AESH

L'administration priorise les demandes d'AESH d'augmentation de leur quotité horaire sur le recrutement de nouveaux AESH

**RASED :**

Il y avait 18 postes vacants, 15 ont été pourvus.

**Contractuels :**

25 ont déjà été recrutés. 20 le seront très prochainement

**Exeat :** sur 120 demandes, 25 sont accordés par l'Oise.

Sur ces 25, 19 seulement ont reçu leur Ineat.

Bilan : 19 sur 120 soit 16 % des demandes ont été finalisées !

**Ineat :** les 10 demandes sont acceptées par l'Oise. Or, 6 seulement ont obtenu leur exeat de leur département d'origine.

Bilan : 6 collègues sont entrés chez nous.

**Retraités :**

98 collègues ont fait valoir leur droit au 1<sup>er</sup> septembre.

**Classe exceptionnelle :**

Nombre de points pour les derniers promus :

52 pour le vivier 1 (6 ans de conditions d'exercices difficiles)

70 pour le V2 (ancienneté)